

**FRANCE LYMPHOME ESPOIR**

Association Loi 1901 créée en 2006  
Siège social : 1 Avenue Claude Vellefaux  
75475 PARIS CEDEX 10

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

**Silvia DANA-ECHEVARRIA**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRITE A LA CRRCC DE PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de l'Association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire<sup>1</sup>, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FRANCE LYMPHOME ESPOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

<sup>1</sup> Nomination du Commissaire aux comptes titulaire le 10 mai 2017, selon AGO.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités du secteur associatif, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités du secteur associatif et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- a) L'existence des disponibilités en Trésorerie à hauteur de 594 571 euros dont 262 342 euros en placements de Livret d'Epargne ainsi que 101 628 euros en investissements financiers. Information indiquée dans le Bilan de l'Association.  
Nos travaux ont consisté à demander une confirmation de soldes bancaires à l'ensemble des institutions bancaires y afférentes ainsi que les relevés bancaires respectifs. Ceux-ci sont en harmonie avec les rapprochements bancaires pour chaque entité financière.
- b) La conformité des obligations légales pour la conformation des Fonds Associatifs à hauteur de 375 054 euros indiqué dans le bilan.  
Nos travaux ont consisté à obtenir et à prendre connaissance de l'historique comptable ainsi que les procès-verbaux des décisions de l'Assemblée Générale ainsi que du Conseil d'administration.
- c) La réalité et l'exhaustivité des Charges d'Exploitation pour un montant de 382 504 euros indiqués dans le Compte du Résultat.  
Nos travaux ont consisté à m'entretenir avec les personnes responsables d'autoriser les « bon à payer » et de m'assurer du bien-fondé des procédures internes pour le paiement aux divers fournisseurs. Sur la base d'un échantillon des achats et des prestations effectués dans l'exercice, nous avons demandé et obtenu les pièces justificatives respectives.
- d) La réalité et l'exhaustivité des Produits d'Exploitation à hauteur de 415 686 euros indiqué dans le compte du résultat.  
Mes travaux ont consisté à revoir l'ensemble des procédures internes pour la réception des dons et pour l'émission des reçus fiscaux ainsi que les documents contractuels concernant les subventions privées. Sur la base d'un échantillon des produits établis dans l'exercice, nous avons demandé et obtenu les pièces justificatives respectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification des rapports et des autres documents adressés aux Membres de l'Association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités du dirigeant et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser la activité de l'association.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Par délégation, le Trésorier s'en charge de l'établissement des comptes annuels.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de ma responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Paris, le 14 mai 2021

  
Silvia DANA-ECHEVARRIA

Commissaire aux Comptes

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2020**

	ACTIF	AU 31 DECEMBRE 2020			Au 31/12/2019
		VALEUR BRUTE	AMORT. & PROVIS.	VALEUR NETTE	
A C T I F	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	.Logiciels informatiques				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	4 718	3 622	1 096	1 515
	Installations et Aménagements Divers			-	-
	Matériel de bureau et informatique	4 718	3 622	1 096	1 515
	Mobilier			-	-
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	15	-	15	15
.Parts Crédit Mutuel	15		15	15	
	<b>TOTAL I</b>	<b>4 733</b>	<b>3 622</b>	<b>1 111</b>	<b>1 530</b>
C I R C U L A N T	<b>CREANCES &amp; COMPTES RATTACHES</b>	3 627	-	3 627	18 783
	Cotisants et Donateurs	1 430		1 430	15 020
	Avances fournisseurs			-	544
	Autres	2 197		2 197	3 219
	<b>PLACEMENTS:VAL.MOBILIERES &amp; AUTRES</b>	363 970	-	363 970	331 916
	Livret Crédit Agricole	76 473		76 473	46 086
	Livret Crédit Mutuel	185 869		185 869	185 676
	Primorial	101 628		101 628	100 154
	<b>DISPONIBILITES</b>	230 601		230 601	162 986
	Crédit Agricole	230 556		230 556	162 766
CIC Paris-Jaurés	-		-	70	
Crédit Mutuel	5		5		
.Caisse	40		40	290	
	<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	1 802	-	1 802	2 988
.Charges constatées d'avance	1 802		1 802	2 988	
	<b>TOTAL II</b>	<b>600 000</b>	<b>-</b>	<b>600 000</b>	<b>516 673</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>604 733</b>	<b>3 622</b>	<b>601 111</b>	<b>518 203</b>

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2020**

	PASSIF	AU 31 DECEMBRE 2020			Au 31/12/2019
		AVANT MOUV.	MOUV.	APRES MOUV.	
A S S O C I E T E S F O N D S A S S O C I A T I F S	<b>FONDS PROPRES</b>	390 144	- 15 090	375 054	390 307
	Fonds associatifs sans droit de reprise			-	-
	Réserves			-	-
	Report à nouveau	405 397	- 15 090	390 307	405 397
	Résultat de l'exercice	- 15 252		- 15 252	- 15 090
	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	-	-	-	-
Fonds associatifs avec droit de reprise - legs et donations			-	-	
	<b>TOTAL I</b>	390 144	- 15 090	375 054	390 307
P R O V	<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	-	-	-	-
	Pour risques			-	-
	Pour charges			-	-
F O N D S D E D I E S	<b>FONDS DEDIES</b>	72 915	51 553	124 468	72 915
	Sur subventions de fonctionnement			-	-
	Sur autres ressources	72 915	51 553	124 468	72 915
	<b>TOTAL II</b>	72 915	51 553	124 468	72 915
D E T T E S	<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILEES D'INVEST.</b>	-	-	-	-
	.Capital et Intérêts			-	-
	<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILEES DE TRESOR.</b>	-	-	-	-
	.Capital et Intérêts				
	<b>AUTRES DETTES</b>			98 673	54 981
	.Fournisseurs et comptes rattachés			63 992	38 135
	.Dettes relatives au personnel				4 846
	.Dettes Fiscales et Sociales			34 681	11 980
.Charges à Payer				20	
C R E D I T S	<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>			-	-
	.Produits constatés d'avance			-	-
	<b>TOTAL III</b>			98 673	54 981
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>			<b>598 195</b>	<b>518 203</b>



<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020			
	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	24	7 124	-7 100
Prestation de Services	561	19 004	-18 443
Subvention d'exploitation	235 050	229 294	5 756
Collectes	175 579	184 283	-8 704
Transfert de charges	4 472	997	3 475
			0
<b>TOTAL 1</b>	<b>415 686</b>	<b>440 701</b>	<b>-25 015</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes	242 440	224 403	18 037
Impôts, taxes et versements assimilés	399	588	-189
Salaires et traitements	74 696	106 988	-32 292
Charges sociales	25 786	42 129	-16 344
Dotations aux amortissements et aux provisions :			0
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	419	419	0
Subventions accordées par l'association	38 764	93 674	-54 910
Autres charges			0
<b>TOTAL 2</b>	<b>382 504</b>	<b>468 202</b>	<b>-85 698</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>33 182</b>	<b>-27 501</b>	<b>60 683</b>
Produits Financiers	2 055	2 241	-187
Charges Financières	0	1 000	-1 000
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 055</b>	<b>1 241</b>	<b>813</b>
Produits Exceptionnels	1 064		1 064
Charges Exceptionnelles	0	220	-220
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 064</b>	<b>-220</b>	<b>1 284</b>
Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs	0	70 408	-70 408
Engagements à réaliser sur ressources affectés	51 553	59 019	-7 465
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>418 805</b>	<b>513 351</b>	<b>-94 546</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>434 058</b>	<b>528 441</b>	<b>-94 383</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-15 252</b>	<b>-15 090</b>	<b>-163</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat	198 127	227 328
Dons en nature	104 091	118 689
<b>Total</b>	<b>302 218</b>	<b>346 017</b>
<b>Charges</b>		
Bénévolat	198 127	227 328
Mise à disposition de biens	104 091	118 689
<b>Total</b>	<b>302 218</b>	<b>346 017</b>

## **ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

- I. REGLES, METHODES COMPTABLES et FAITS SIGNIFICATIFS**
- II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**
- III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**
- IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**
- V. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DE RESSOURCES**

**I. REGLES, METHODES COMPTABLES et FAITS SIGNIFICATIFS**

## I. REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS

### **1.- Règles et Méthodes Comptables**

- **Cadre légal de référence**

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis conformément aux règlements 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et fondations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels,

- **Principes comptables généraux**

Les comptes sont établis dans le respect des principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et ont pour objet de fournir une image fidèle,

- **Durée et période de l'exercice comptable**

Les comptes sont établis en Euros, ils couvrent la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- **Changement de méthode**

Aucun changement de méthode n'est intervenu cette année, Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue : 5 ans pour les installations, aménagements agencements divers et 3 ou 5 ans pour le matériel informatique. Les dépenses, rémunérations des salaires et les charges sociales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement,

### **2.- Faits Significatifs :**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, qui nous a énormément affecté pour la réalisation de nos activités notamment les vidéos et sorties.

Nous pouvons résumer nos principales activités en 2020 :

- Journée Mondiale des Lymphomes-JML : Mise en ligne d'une Plateforme numérique le 15 septembre 2020.

[Tapez ici]

- Campagnes de communication sur les réseaux sociaux créant un afflux du trafic.
  - Augmentation d'activité sur ORELy.org ainsi que la continuation des activités online.
  - IMPAQT : Mise en place d'une première enquête qui s'attache à investiguer la qualité de vie de patients dans le milieu professionnel
  - Réunions en distancielle pour les bénévoles. Suivi des formations.
  - 3 appels à projet : Bourse Qualité, Bourse Sacha, Prix du jeune Chercheur
- **Explication du résultat :**

	2020	2019	Variation
<b>Produits de l'exercice</b>	<b>418 805</b>	<b>513 351</b>	<b>- 94 546</b>
Dont, Collectes et Donations	175 579	184 283	- 8 704
<b>Charges de l'exercice</b>	<b>434 058</b>	<b>528 441</b>	<b>-94 383</b>
Dont Masse Salariale	74 696	106 988	- 32 292
Charges Patronales	25 786	42 129	- 16 343
<b>Résultat NET</b>	<b>(15 252)</b>	<b>(15 090)</b>	<b>(30 343)</b>

Le déficit de 15 k€ est dû principalement aux facteurs suivants :

Baisse de produits (-94,5 k€)

- Une reprise des fonds dédiés en 2019 à hauteur de 70 k€, non établie en 2020
- Une baisse dans la rubrique « prestations de services » : séminaires, conférences, billets pour des événements à hauteur de 25 k€
- Une légère hausse de subventions à hauteur de 6 k€.

Baisse de charges (-94,3 k€)

- La baisse de la masse salariale à hauteur de 32 k€, suite au départ, en février 2020, de Mme ABASSE, plus gros salaire de l'association.
- La baisse des charges patronales est une conséquence du départ de Mme ABASSE.
- En outre, les subventions octroyées à des autres associations ont beaucoup diminué, de 80 k€ en 2019 à 18 k€ en 2020.

[Tapez ici]

**II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET  
DU COMPTE DU RESULTAT**

## II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DU RESULTAT

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>	Valeur brute début exercice	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Matériel de bureau et informatique	4 718				4 718
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>4 718</b>				<b>4 718</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>	Amortisse- ments cumulés au début de l'exercice	augmen- tation	diminu- tion	virement poste à poste	Amortisse- ments cumulés à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Matériel de bureau et informatique	3 203	419			3 622
<b>TOTAL</b>	<b>3 203</b>	<b>419</b>			<b>3 622</b>

**CHARGES A PAYER**

Détail des charges à payer	Montants
<b>1) Fournisseurs factures non parvenues</b>	<b>53 573</b>
LINUENSUD 12/20	1 572
RCP Communication	42 216
ADSOC 12/20	360
V.MORISSE	1 825
Mme DANA	7 600
<b>2) Personnel</b>	<b>2 916</b>
Frais Guy Bouguet	770
Frais Jacqueline Emont	74
Frais jean Falovez	33
Frais Michel Jurie	2 039
<b>3) Organismes sociaux et fiscaux</b>	<b>34 681</b>
CEA CAISSE SOCIALE / PAS	32 237
Uniformation 2020	399
Prelevement à la Source	2 045
<b>TOTAL</b>	<b>91 169</b>

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Détail des charges	Montants
SMACL 2021	671
DUBOIS Damien	822
GUEUDET 01/21	309
<b>TOTAL</b>	<b>1 802</b>



**DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION**

Charges d'exploitation	Montants
Charges Externes	
- Etudes, site internet, fournitures	47 974
- Soustraction et locations	22 020
- Honoraires et publications	135 227
- Frais, déplacements et gestion	37 219
Impôts	399
Personnel	
Salaires et Traitements	74 696
Charges sociales	25 786
Dotations aux Amortissements	419
Subventions accordées par l'association	38 764
...	
<b>TOTAL</b>	<b>382 504</b>

**DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Produits d'exploitation	Montants
Collectes	
- Cotisations de l'année	19 430
- Dons de l'Année	99 886
- Dons de l'Année Affectés	56 264
Subventions	
- Subvention Publique	100
- Subvention Privée	234 950
Autres produits	
- Ventes	585
- Transfert des Charges	4 472
...	
<b>TOTAL</b>	<b>415 687</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**

Situations	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources	A	B	C	D= A+B-C
Dons manuels affectés à la Recherche	49 259	0	35 958	85 217
Dons manuels affectés au Lymphome de Hodgkin	2 050	0	0	2 050
Dons manuels affectés à la Recherche pour AJA	14 156	0	7 229	21 385
Dons manuels affectés à la QDV/Actions aux Malades	7 449	0	8 367	15 816
<b>Total</b>	<b>72 915</b>	<b>0</b>	<b>51 553</b>	<b>124 468</b>

**III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES  
INFORMATIONS**

### **III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

#### **1.- Autres Informations**

- Engagements financiers :
  - Loyers véhicule 12 mois soit un montant total de 3 711,24 € (309,27x 12)
  
- Engagements hors bilan : Néant

#### **IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Un projet de traité de fusion entre la association France Lymphome Espoir-FLE, entité absorbante et l'association de Soutien et d'information à la Leucémie Chronique et la Maladie de Waldenstrom, est établi à la date du 20 avril 2021 avec effet rétroactif le 01 janvier 2021.

La validation et signature du Traité sera réalisé le 24 juin 2021 suite à la convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire avec les membres des deux associations.

## **V. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES**

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES						
EMPLOIS	EMPLOIS 2020 Compte de Résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public 2020		RESSOURCES	Ressources collectés sur 2020 Compte de Résultat	Suivi des ressources collectés auprès du public et utilisés en 2020
Missions sociales	240 226	240 226		Collectés auprès du public	156 149	156 149
				<b>Dons et legs affectés</b>		
Réalisés en France	240 226	240 226		dons affectés	56 264	56 264
Réalisés à l'Etranger				dons non affectés	99 886	99 886
				Legs affectés		
Frais de recherches de fonds	18 554	18 554		Legs non affectés		
Frais de fonctionnement	123 724	123 724		Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
				Autres fonds privés		
				Subventions et autres concours privés	235 050	235 050
				Autres produits	27 606	27 606
Total des emplois inscrits au compte de résultat	382 504	382 504		Total des ressources inscrites au compte de résultat	418 805	418 805
Dotations aux provisions				Reprise des provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	51 553			Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	-	
				Variation des fonds dédiés collectés		
Excédent de ressources de l'exercice				Insuffisance de ressources de l'exercice	- 15 252	
<b>RATIOS</b>						
Part des frais de recherches de fonds et de fonctionnement /total des emplois	4,85%					
Part de générosité public affectée au financement des missions sociales						

[Tapez ici]



## V. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI – RESSOURCES

### 1.- LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte emploi ressources collectés auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le compte d'emploi des ressources est dressé par application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2008-12 du 17 mai 2008 homologué par arrêté interministériel du 11 décembre 2008 et modifiant le règlement comptable CRC 99-01.

- **Définition des missions sociales** : celles-ci comprennent entre autres,
  - Nos campagnes d'actions
  - Certaines de nos événements aux thèmes très précis
  - La plupart des produits éditoriaux
- **Les clés de répartition**, et tout particulièrement de la répartition du coût de la collecte de fonds, qui est opérée opération par opération en fonction des caractéristiques propres à chacune de ces opérations de collecte.
- **La qualification des ressources** et leur distinction entre celles provenant de la générosité du public et les autres. Les ressources collectés auprès du public sont composés par :
  - des dons,
- **Le mode d'affectation des ressources** est le suivant :  
Les ressources provenant de la générosité du public, financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche des fonds.

### 2.- LES REGLES D'AFFECTION DES FRAIS

Les emplois sont constitués par l'ensemble des charges figurant dans le compte du résultat affectés en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges ont dû, en revanche, faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette ventilation :

- **Frais de personnel** (salaires, charges sociales)

Ces frais ont été affectés à une rubrique, soit directement, pour les personnes affectées à une tâche correspondant intégralement à la rubrique considérée, soit au moyen d'une

clé de répartition déterminée en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des fonctions diversifiées.

- **Frais relatifs à la collecte des fonds**

Actuellement l'association FLE, ne compte pas avec des moyens efficaces pour déterminer un pourcentage concernant les frais relatifs à la collecte de fonds de fonctionnement relatifs à la collecte de fonds. Pour l'instant, il est utilisé une proportion en fonction du résultat comptable.

- **Frais de fonctionnement**

Actuellement l'association FLE, ne compte pas avec des moyens efficaces pour déterminer un pourcentage concernant les frais de fonctionnement. Pour l'instant, il est utilisé une proportion en fonction du résultat comptable.

### **3.- LE BENEVOLAT 2020**

- Nombre d'heures bénévolat : **5 576 heures en 2020 et 9 280 heures en 2019**
- Valorisation du Bénévolat 2020 : **198 127 euros**, composé par
  - Heures bénévoles : 42 571 euros
  - Heures Conseil d'administration : 155 556 euros
- PERMANENCES : 10 permanences d'une journée par mois, pendant 11 mois, soit **1 500 euros**
- GOOGLE ADWORDS, investissement estimé à environ 10 000 \$ par mois, soit **97 792 euros**

Faisant un total de la valorisation du bénévolat en 2019 de **341 217 euros**

### **4.- MISE A DISPOSITION DES SALLES**

Le siège social à Paris situé dans l'enceinte de l'Hôpital Saint Louis est entièrement mis à disposition de l'association FLE. Estimation du loyer mensuel 400 euros soit **4 800 euros par an**.